

Le temps partiel thérapeutique (TPT) des contractuels et des fonctionnaires

Régime général et régime spécial



Objectifs

- Maîtriser les nouvelles modalités du temps partiel thérapeutique (TPT) applicables aux fonctionnaires et aux contractuels, et alignées sur le régime général de la sécurité sociale
- Connaître les mécanismes de rémunération du TPT
- Analyser les nouvelles possibilités de reconstitution du droit à TPT



Public

Agents ou responsables du service du personnel, de la paie, de la gestion des carrières des établissements de la fonction publique



Prérequis

Aucun



Durée

1 jour



Prix

750€ Net
(Exonération de TVA)
(Prix par stagiaire)



- Une formation pointue abordant de nombreux cas concrets sur le temps partiel thérapeutique
- Une journée pour comprendre les spécificités de la gestion du TPT dans la fonction publique

Le temps partiel thérapeutique des fonctionnaires

- Les textes applicables : les nouveaux décrets
- Les objectifs poursuivis par le TPT
- Les agents concernés
- Les nouvelles règles applicables
- Situations permettant d'accéder au temps partiel pour raison thérapeutique
- La durée du temps partiel thérapeutique
- Le temps partiel thérapeutique associé à différentes pathologies
- La reconstitution du droit à temps partiel thérapeutique
- Temps partiel thérapeutique et accident de service
- Disponibilité pour raison de santé et temps partiel thérapeutique
- A quelle date débute le temps partiel thérapeutique ?
- Temps partiel thérapeutique et responsabilités ne pouvant par nature être partagées
- Modalités de prolongation du temps partiel thérapeutique
- Comment décompter la période de 3 mois qui déclenche l'examen médical ?
- L'administration peut-elle refuser une demande de temps partiel thérapeutique ?
- Comment l'employeur peut signifier le terme anticipé ou l'interruption du temps partiel thérapeutique ?
- La compétence du conseil médical supérieur et la position de l'agent dans l'attente de son avis
- La modification du temps partiel thérapeutique
- Comment gérer un congé pour raison de santé ou un CITIS à l'intérieur d'un temps partiel thérapeutique ?
- Quid d'un congé maternité, paternité ou d'accueil de l'enfant ?
- Temps partiel thérapeutique d'un agent à temps partiel sur autorisation
- Temps partiel thérapeutique et congés annuels
- Temps partiel thérapeutique et fonctionnaire stagiaire
- Temps partiel thérapeutique et rémunération (traitement, NBI, primes)
- Temps partiel thérapeutique et droits à avancement et retraite

Le temps partiel thérapeutique des contractuels

- Modalités d'octroi pour les contractuels : les nouveaux décrets
- Les conditions de l'article L 323-3 du code de la sécurité sociale
- Un arrêt de travail préalable à la mise en place d'un temps partiel thérapeutique est-il obligatoire ?
- L'information du médecin du travail
- Le rôle du médecin conseil de la sécurité sociale
- L'attestation de salaire
- Début du temps partiel thérapeutique
- Prolongation du temps partiel thérapeutique au-delà de 3 mois
- Temps partiel thérapeutique et durée du contrat
- Dispositions applicables aux agents recrutés par la voie contractuelle avant titularisation et réservée aux travailleurs handicapés
- Rémunération du contractuel à temps partiel thérapeutique : la protection sociale et la protection statutaire
- Le traitement proratisé en fonction de la quotité de travail effectuée
- Les primes, l'indemnité de résidence et le SFT
- Les indemnités journalières du régime général et la durée de versement de 4 ans maximum
- La situation administrative du contractuel



CAS PRATIQUES

- Les modalités de reconstitution du droit à TPT
- L'acquisition de droits à congés au cours d'un TPT
- Les IJ TPT - subrogation ou non ?
- Début du TPT selon que l'agent est contractuel ou fonctionnaire